

ORDRE DU JOUR Caucus du vendredi 15 novembre 2019 à 10 h 00 Suivra la séance ordinaire à 17 h 00
--

1 COMPTE RENDU DU CAUCUS	Responsable
1.1 Compte rendu du caucus du mois de octobre 2019 (Annexe)	Luc
2 DÉCISION	Responsable
2.1 Fermeture du bureau pour les Fêtes (Annexe)	Luc
2.2 Budget 2020	Nadine
2.3 Modification du tracé, sentier de motoneige – Club Autoneige Blizard (Annexe)	Joseph
3 DISCUSSION	Responsable
3.1 Compte rendu du Comité consultatif Environnement du 11 octobre 2019 (Annexe)	Anna/Christine
3.2 Rapport de traitement des plaintes – SPCA Lanaudière Basses-Laurentides (Annexe)	Christine
4 ASPECTS OPÉRATIONNELS	Responsable
4.1 Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe à venir)	Luc
4.2 Liste des permis émis (Annexe)	François
4.3 Problématiques – Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe)	François
4.4 Rapport mensuel verbal du Service de protection	Pierre
4.5 Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.6 Rapport mensuel – Activités financières au 31 octobre 2019 (Annexe)	Nadine
4.7 Communication	Christine
4.8 Souper de fin d'année (Annexe)	Nadine
4.9 Rapport final – Contrôle biologique des insectes piqueurs (Annexe)	Luc



DATE	18 OCTOBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	1	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 18 OCTOBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-10	RÉUNION N°		10			

Présences Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier et Stefan Tremblay ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.0 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2019 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données. Mme Corriveau demande à ce qu'on réfléchisse à la nécessité d'avoir un contrat avec la SPCA. Le sujet sera discuté entre Mmes Bonneau et Zuckerman, il faudra vérifier avec Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour les détails de leur contrat.

Décision : ✓ Demander copie du contrat de Sainte-Marguerite et connaître les dispositions pour mettre fin à notre contrat.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal.

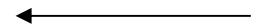
6.1 « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 » : Voir procès-verbal. Il est expliqué que le programme comprend des travaux pour répondre aux priorités du gouvernement et que la Ville doit adopter une programmation de travaux. Il est demandé au directeur général de voir à adopter un règlement pour obliger les utilisateurs du réseau d'égout d'adopter un plan d'action en cas de non fonctionnement du système d'égout. Aussi, le directeur général présente une soumission pour faire inspecter les conduites sous-marines par un système de caméra robotisée, les coûts sont évalués à environ 6 000 \$.

Décision : ✓ Imputer 35 214 \$ pour l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux à la programmation des travaux et imputer 600 000 \$ pour la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'Internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation d'infrastructures municipales à vocation culturelle (600 000 \$). Autoriser le directeur général à obtenir une offre de services d'un avocat pour établir les obligations des usagers du service d'égout et à octroyer un contrat pour l'inspection par caméra.

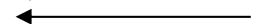
6.2 « Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux » : Voir procès-verbal. Madame Corriveau demande de mettre le nom des agents à jour sur le site Internet.

Actions ou remarques

Contrat demandé et obtenu, nous pouvons mettre fin au contrat en signifiant un avis de 90 jours.



Mis à jour.





DATE	18 OCTOBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	2	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 18 OCTOBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-10	RÉUNION N°	10				

6.3 « Appel d'offres – Réfection d'une partie du réseau routier secondaire » : Voir procès-verbal. M. Lafontaine explique que nous n'avons pas reçu le projet d'appel d'offres de l'ingénieur à ce jour mais ce sera éminent. Puisque nous sommes en octobre déjà, il faudrait que les travaux soient faits au printemps et ce, avant le 23 juin 2020.

6.4 « Recommandation d'achat pour un bateau de sauvetage et de patrouille nautique – Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel » : Voir procès-verbal. M. Lafontaine présente sa recommandation et montre des photos de l'embarcation qu'il recommande d'acheter, il fait lecture d'un projet de résolution.

Décision : ✓ Retirer du projet de résolution le texte suivant : « conditionnellement à la réalisation d'une inspection par un expert dans le domaine qui s'avérerait positive » et ajouter que la remorque est incluse à la vente.

6.5 « Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture » : Voir procès-verbal. Il est expliqué que suite au dégarnissage, il a été constaté par l'ingénieur que la structure métallique de la charpente doit être renforcée en conformité aux normes actuellement en vigueur.

7.1 « Dépôt du procès-verbal de la séance publique du Comité de démolition du 11 octobre 2019 » : Pour le bénéfice des personnes présentes, Mme Corriveau résume les deux dossiers à l'étude, soit deux demandes de prolongation de délais pour démolition. Voir le procès-verbal pour plus de détails.

Décision : ✓ Retirer la notion de «sans appel» de la résolution CD19-1003.

8.1 « Octroi d'un contrat – Achat de sable pour la saison d'hiver 2019-2020 » : Voir procès-verbal.

M. Lafontaine explique ensuite aux élus que de nouveaux contrats doivent être donnés pour les travaux au garage municipal et que le contrat du chargé de projet doit être prolongé. Il suggère la tenue d'une séance extraordinaire. Les vérifications ont été faites (L.C.V. art. 323) et M. Dydzak peut convoquer une séance extraordinaire même s'il est absent, en donnant la directive au greffier.

Décision : ✓ Convoquer une séance extraordinaire pour le lundi 28 octobre 2019 à 9 h 00 et publier un avis sur Voilà! et sur le site Internet.

← Séance convoquée le 22 octobre 2019

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (CAUCUS)

AJOUTS : DISCUSSION – Rôle d'évaluation
DÉCISION – Réparation de la rétrocaveuse

1.1 COMPTE RENDU DU CAUCUS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

On note qu'au compte rendu du caucus du mois de septembre 2019, au point 1.1, on aurait dû lire «carte des bandes riveraines» au lieu de «carte des quais».

2. DÉCISION

2.1 DEMANDE D'UN CITOYEN – COUPE D'ARBRE SUR UN ESPACE PUBLIC

On présente aux élus un courriel du propriétaire du 27, chemin Fridolin-Simard qui aimerait que la Ville effectue une taille des arbres face à sa résidence, sur un espace public, afin d'améliorer la vue sur le lac. Mme Corriveau mentionne qu'il s'agit de la maison qui appartenait à l'ancien Conseiller municipal, M. Jean-Jacques Desjardins, qui est située face à un espace public.

Décision : ✓ Refuser la demande.

← Lettre par courriel transmise.



DATE	18 OCTOBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	3	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 18 OCTOBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-10	RÉUNION N°			10		

AJOUT RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE

Il y a discussion au sujet de réparations à apporter à la rétrocaveuse, concernant 2 problèmes. Le problème 1 concerne une perte d'huile hydraulique qui se déverse dans la transmission. La réparation pour cela est de 4 379 \$, plus les frais d'évaluation. Le problème 2 concerne la transmission à proprement dit, les travaux pour ce problème sont d'au minimum 5 000 \$ et pourraient même monter à environ 15 000 \$. La trésorière a discuté avec le responsable de la mécanique et ce dernier suggère que la Ville fasse faire la première réparation sans tarder, mais que le problème 2 n'empêche pas l'utilisation de la machine, les employés doivent demeurer attentifs et en cas d'augmentation de bruit, il faudra faire réparer.

Décision : ✓ Effectuer la réparation 1, mettre la réparation 2 au budget pour 2020.

3. DISCUSSION

3.1 PROBLÉMATIQUE D'EMPIÈTEMENT – AVENUE DE CONDÉ

On explique aux élus à l'aide de cartes que la propriétaire du 20, avenue de Condé s'est approprié un espace public ainsi qu'une rue (jamais construite) et qu'il serait opportun de régler ce dossier avec la propriétaire actuelle

Décision : ✓ Demander à l'évaluateur le montant que pourraient valoir les deux lots en cas de vente. Le comité budget déterminera le montant qui sera demandé à Mme Kott puis Mme Zuckerman et M. Lafontaine présenteront le dossier à la propriétaire.

3.2 DON POUR L'ESPACE PUBLIC DE L'AVENUE DES ALOUETTES

On remet aux personnes présentes un projet d'entente rédigé par Dr. Lavigne concernant son don de 60 000 \$ qu'il désire faire pour la préservation de 4 lots publics situés à l'extrémité Est de l'avenue des Alouettes. Une discussion a lieu au sujet des demandes de ce dernier.

Décision : ✓ Accepter le don, mais ne l'appliquer qu'aux lots 5 508 812, 5 508 813 et 5 508 148, la Ville désire conserver tous ses droits sur le lot 5 508 147, lequel pourrait avoir une grande valeur monétaire. Envoyer une lettre à Dr. Lavigne pour lui expliquer la décision du Conseil, nommer éventuellement le Parc « Parc Robert Lavigne ».

3.3 DEMANDE DU CLUB AUTONEIGE BLIZARD

On présente aux élus une demande du Club autoneige ainsi que des cartes, Mme Corriveau explique les 3 options.

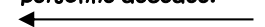
Décision : ✓ Rédiger un projet de lettre en mentionnant que la Ville privilégie la troisième option (via la borne sèche et le 33, chemin Fridolin-Simard). Demander au Club autoneige de fournir les autorisations de l'Agglomération, du propriétaire du 33, chemin Fridolin-Simard ainsi que la preuve que les citoyens du secteur ne s'opposent pas au projet avant le prochain café du Maire, inscrire le dossier à l'invitation pour présentation à l'ensemble de la population.

AJOUT RÔLE D'ÉVALUATION

On explique aux élus que le rôle n'a pas encore été déposé mais selon le premier projet, le rôle augmentera substantiellement, soit plus ou moins 25 %. La trésorière présentera le rôle d'évaluation tel que déposé lors de la rencontre du comité budget prévue le 7 novembre 2019.

Lettre en travail.

Impossible de nommer un parc au nom d'une personne décédée.





DATE	18 OCTOBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	4	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 18 OCTOBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-10	RÉUNION N°		10			

4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

On présente les rapports. On demande si M. Arsenault sera remplacé. On répond qu'il y a deux appels de candidature en cours pour un poste temporaire temps plein et poste permanent temps partiel.

Au niveau du barrage du Lac Castor, il devait être défait après l'Action de Grâce mais a été démolit avant. La Ville a avisé M. Bélair de la MRC.

On demande où en sont les démarches pour fermer l'OBNL «Camp chevreuil II». La trésorière répond que M. Nepveu n'est pas encore venu signer et qu'il est difficile de rejoindre Mme Berdugo.

M. Nepveu a signé les documents.

4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS

Pour le mois de septembre 2019, 14 permis ont été émis, dont voici la nomenclature :

Abattage d'arbres : 9

Aménagement paysager : 1

Construction d'un quai : 1

Construction d'une terrasse : 1

Fermeture de l'abri-d'auto pour un garage : 1

Installation d'une piscine creusée : 1

On questionne M. Taché à savoir pour quel motif un permis pour l'abattage de 40 arbres matures a été émis, quel était l'objectif des propriétaires? M. Taché affirme que c'était un désir esthétique et qu'une haie de cèdre a été plantée en remplacement. Mme Corriveau ira consulter le dossier et fera rapport au Conseil.

Décision : ✓ Mme Corriveau rencontrera M. Taché pour obtenir des explications sur l'émission de ce certificat d'autorisation, elle en fera rapport au caucus de novembre 2019.

Rencontre a eu lieu le 28 octobre 2019

4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME ET PROBLÉMATIQUES AIRBNB

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de la séance du mois de novembre 2019 pour y voir les commentaires.

Les problématiques relatives à la location à court terme ont été incluses dans un rapport distinct. Mme Corriveau mentionne que l'information qui s'y trouve est erronée et qu'il est impossible qu'une propriété soit mise en location pour 30 jours ou 120 jours. On explique que la vérification est faite par Mme Reid, la Conseillère demande à la rencontrer. Selon Mme Corriveau, il y aurait deux nouvelles maisons, au 12, avenue de Touraine et 16, chemin Fridolin-Simard. Le gouvernement va légiférer sur le dossier de location à court terme; un numéro d'enregistrement sera nécessaire. Pour obtenir un tel numéro, la Ville sera consultée par le gouvernement à savoir si c'est conforme à la réglementation municipale. Avec ce numéro, ensuite, le propriétaire pourra faire de la publicité sur le site Air Bnb.

Rencontre le 22 octobre 2019, l'information au rapport était exacte.



DATE	18 OCTOBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	5	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 18 OCTOBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-10	RÉUNION N°	10				

4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION

M. Lussier résume sa lecture des rapports du 1^{er} au 30 septembre 2019.

- 08/09 Avenue de Condé, intervention policière Air BNB.
- 19/09 : Accident chemin des Deux-Lacs/avenue des Ducs, intervention puisque l'entrepreneur a endommagé l'asphalte
- 21/09 : Premiers soins personne en moto.
- 22/09 Voiturette de golf en feu.

4.5 LISTE DES CORRESPONDANCES

La liste des correspondances a été déposée avec les documents des séances, avec copie de la lettre du premier ministre. M. Lafontaine en fait lecture.

4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2019

On consulte le rapport mensuel des activités financières au 31 août 2019. Le rapport montre des dépenses de 69.62 % comparativement à 75 % donc 5.38 % de moins que la norme.

4.7 COMMUNICATION

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

	Voilà	Site	Courriel
Mise en ligne de deux procès-verbaux (ordinaire du mois d'août 2019 et extraordinaire du 13 septembre 2019)	x	x	
Congé – Action de Grâce	x	x	
C'est le moment de sortir vos embarcations	x	x	

4.8 CENTRE DE SKI DE FOND – OPÉRATIONS 2019-2020

Aucune discussion.

4.9 COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – COMPTE RENDU DU 23 SEPTEMBRE 2019

Aucune discussion.

4.10 COMPTE RENDU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Discussion concernant les appels d'urgence, il est demandé d'obtenir la répartition des appels auprès de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

4.11 RAPPORT SUR LES ÎLES DES TROIS LACS

Les documents envoyés sont expliqués.



DATE	18 OCTOBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	6	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 18 OCTOBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-10	RÉUNION N°			10		

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

10 personnes présentes. Le Maire révisé les points de l'ordre du jour et donne une explication pour chacun de ceux-ci.

Rémi Beaudry

M. Beaudry dépose une lettre du Club Autoneige Blizard au sujet du déplacement d'une piste de motoneige. Il explique les 3 options proposées aux personnes présentes. M. Bouvrette, un autre citoyen, mentionne que ce devait être la communauté qui fournisse un accès et non un particulier. M. Dydzak mentionne que la Ville avait envoyé une lettre qui demandait au Club de soumettre leurs changements avant le mois d'août 2019 pour permettre à la Ville de consulter la population. M. Dydzak informe M. Beaudry que la Ville est plus intéressée par la troisième option, mais qu'il faudra que le Club fournisse à la Ville l'autorisation signée du propriétaire du 33, chemin Fridolin-Simard ainsi qu'une attestation qu'il y a un consensus favorable parmi les résidents du secteur. Lors du prochain Café du Maire, le tracé sera discuté.

← Lettre transmise par courriel le 22 octobre 2019.

Clément Belval (Club Autoneige Blizard)

M. Belval explique qu'il y aurait possiblement une quatrième option, soit d'emprunter le terrain où se situe la station de pompage du Club de golf, sur l'avenue d'Anjou, mais il craint que les autorisations soient difficiles à obtenir pour cette année faute de temps.

Carole Leblanc

Mme Leblanc exprime qu'elle croit important que la motoneige soit bien implantée dans la région.

Nathalie Rocheleau

Mme Rocheleau demande à la Ville si elle sait pourquoi M. Zaratany refuse de donner son droit d'accès depuis l'an dernier. Monsieur Dydzak répond qu'il ne connaît pas les motifs de monsieur Zaratany mais que ce dernier a avisé le Club Autoneige Blizard l'année dernière qu'il enlevait cet accès aux motoneiges pour l'hiver 2019-20.

Claude Dupras

M. Dupras suggère qu'un Comité de deux ou trois citoyens puisse régler ce dossier.

Michel Morin

M. Morin mentionne que le maintien de pistes de motoneige est essentiel.

Guyline Gosselin

Mme Gosselin salue la façon dont le Maire aborde la question, selon elle, le Conseil devra prendre une décision pour faciliter la cohabitation harmonieuse de tous. Elle croit qu'il n'y aura pas beaucoup de gens présents le 9 novembre. L'action du Conseil est d'agir en bon père de famille. M. Dydzak répond qu'il y aura consultation publique au prochain Café du Maire, le 9 novembre 2019.

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Hervé Boscher

M. Boscher demande quel sera l'impact financier pour l'achat du nouveau bateau. On lui répond qu'une partie du surplus accumulé de l'agglomération sera affecté à l'achat. Il est temps de le remplacer puisque les coûts de réparation pourraient dépasser sa valeur.



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE	18 OCTOBRE 2019	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	7	DE	7
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 18 OCTOBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2019-10	RÉUNION N°		10			

Clément Belval

M. Belval explique que pour la sécurité sous les ponts, s'il n'y a pas de sentiers officiels, le danger sera plus élevé puisque les motoneigistes iront se promener un peu partout.

Nathalie Rocheleau

Mme Rocheleau a des questions par rapport à la réfection des rues secondaires, on lui répond que l'avenue et place d'Artois, l'avenue des Orioles et l'avenue des Éperviers seront réparées au printemps 2020.

Elle n'est pas favorable à la location Air BNB. M. Dydzak résume le règlement que le gouvernement du Québec entend adopter.

Guylaine Gosselin

Mme Gosselin mentionne que le règlement de zonage spécifie zone résidentielle et que l'activité de location à court terme n'est pas compatible. Location d'un minimum de 3 mois plus compatible avec usage résidentiel.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé et vérifié par Luc Lafontaine.
Le 31 octobre 2019

décembre 2019



dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

janvier 2020

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

	CONGÉS FÉRIÉS PAR LA CONVENTION
	SUGGESTION DE FERMETURE DU BUREAU (AUX FRAIS DES EMPLOYÉS)

CLUB DE MOTONEIGE BLIZZARD

REÇU LE:

- 4 NOV, 2019

Le 4 novembre 2019

VILLE D'ESTÉREL

Ville d'Estérel
Chemin Dupuis
Estérel, QC
J0T 1E0

A l'attention de M. Luc Lafontaine, BAA, g.m.a.

OBJET: Modification du tracé pour le sentier de motoneige

Monsieur,

Suite à votre lettre du 22 octobre dernier, nous tenons à vous informer que M. Bruno Bono dont la propriété est située au 35 chemin Fridolin-Simard, est en accord avec le plan du nouveau tracé. Lors de notre rencontre (Bono-Beaudry), nous avons remis à M. Bono une copie de votre lettre ainsi qu'une copie du nouveau tracé dont vous trouverez une copie jointe à la présente.

Nous avons consulté M. Albert Léonard dont la résidence est située au 36 chemin Fridolin-Simard et bien que le nouveau tracé s'éloigne de plus de 30 mètres par rapport à l'ancien tracé, il s'y objecte quand même. A noter que le refus est signé par le fils de Monsieur Léonard, ce dernier n'étant pas apte à nous rencontrer (Beaudry).


Nous avons rencontré les nouveaux propriétaires au 34 Chemin Fridolin Simard (Richard Pelletier/Ping Wang-Beaudry). Ils nous ont indiqué n'avoir aucune objection et seront présents au Café du Maire le 9 novembre prochain.

/2...

Nous avons tenté à plusieurs reprises de rejoindre les propriétaires du 32 Chemin Fridolin Simard et ce, sans succès. Nous (Beaudry) avons laissé une copie de votre lettre et du tracé ainsi que notre numéro de téléphone et n'avons reçu aucun appel jusqu'à maintenant.

Finalement, vous trouverez une copie de l'autorisation de Madame Beaulieu signé par M. Michel Joannette pour les 31 et 33 Chemin Fridolin Simard.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez accepter nos meilleures salutations.


Rémi Beaudry
Administrateur

P.J.



PAR COURRIEL
(c_belval@sympatico.ca)

Le 22 octobre 2019

Monsieur Clément Belval
Club Autoneige Blizard
Case postale 528
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

Objet : Modification du tracé pour la piste de motoneige


Monsieur,

Lors de leur dernière rencontre de travail, les membres du Conseil ont analysé la demande du Club autoneige Blizard, reçue le 10 octobre 2019, dans laquelle vous suggériez trois options de modification du tracé d'une piste pour rejoindre le sentier Trans Québec TQ-33. De ces options, le Conseil a choisi la troisième, soit la piste qui traverse du Lac Masson au Lac Dupuis par la borne sèche du chemin Fridolin-Simard et le 33, chemin Fridolin-Simard.

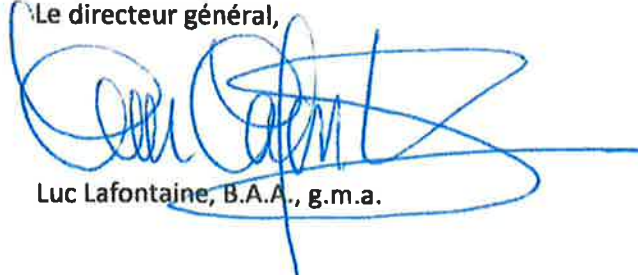
Le Maire présentera le nouveau tracé au prochain Café du Maire, prévu le samedi 9 novembre 2019 à 10 h 00. Pour ce faire, nous aurions besoin d'un tracé précis et détaillé, ainsi que des autorisations nécessaires de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel permettant que la piste emprunte le chemin Fridolin-Simard ainsi que l'autorisation de la propriétaire du 33, chemin Fridolin-Simard. Par ailleurs, un document confirmant que les citoyens du secteur (numéros civiques 31, 35, 32, 34 et 36) ont été consultés par le Club Autoneige Blizard et indiquant leur position sur ce projet est également requis.

Afin de préparer adéquatement le dossier pour le prochain Café du Maire, tous ces documents devront nous être remis au plus tard le 6 novembre 2019 à 16 h 00.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.


LL/km
par *Daniel Beaudoin*
par *Michel Jannette*

c. c. M. Daniel Beaudoin, président
M. Rémi Beaudry, administrateur
M. Joseph Dydzak, Maire

Le directeur général,

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.



PAR COURRIEL
(c_belval@sympatico.ca)

Le 22 octobre 2019

Monsieur Clément Belval
Club Autoneige Blizard
Case postale 528
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

Objet : Modification du tracé pour la piste de motoneige

Monsieur,

Lors de leur dernière rencontre de travail, les membres du Conseil ont analysé la demande du Club autoneige Blizard, reçue le 10 octobre 2019, dans laquelle vous suggériez trois options de modification du tracé d'une piste pour rejoindre le sentier Trans Québec TQ-33. De ces options, le Conseil a choisi la troisième, soit la piste qui traverse du Lac Masson au Lac Dupuis par la borne sèche du chemin Fridolin-Simard et le 33, chemin Fridolin-Simard.

Le Maire présentera le nouveau tracé au prochain Café du Maire, prévu le samedi 9 novembre 2019 à 10 h 00. Pour ce faire, nous aurions besoin d'un tracé précis et détaillé, ainsi que des autorisations nécessaires de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel permettant que la piste emprunte le chemin Fridolin-Simard ainsi que l'autorisation de la propriétaire du 33, chemin Fridolin-Simard. Par ailleurs, un document confirmant que les citoyens du secteur (numéros civiques 31, 35, 32, 34 et 36) ont été consultés par le Club Autoneige Blizard et indiquant leur position sur ce projet est également requis.

Afin de préparer adéquatement le dossier pour le prochain Café du Maire, tous ces documents devront nous être remis au plus tard le 6 novembre 2019 à 16 h 00.

Veillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur général,

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.

c. c. M. Daniel Beaudoin, président
M. Rémi Beaudry, administrateur
M. Joseph Dydzak, Maire



PAR COURRIEL
(c_belval@sympatico.ca)

Le 22 octobre 2019

Monsieur Clément Belval
Club Autoneige Blizard
Case postale 528
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

Objet : Modification du tracé pour la piste de motoneige

Monsieur,

Lors de leur dernière rencontre de travail, les membres du Conseil ont analysé la demande du Club autoneige Blizard, reçue le 10 octobre 2019, dans laquelle vous suggérez trois options de modification du tracé d'une piste pour rejoindre le sentier Trans Québec TQ-33. De ces options, le Conseil a choisi la troisième, soit la piste qui traverse du Lac Masson au Lac Dupuis par la borne sèche du chemin Fridolin-Simard et le 33, chemin Fridolin-Simard.

Le Maire présentera le nouveau tracé au prochain Café du Maire, prévu le samedi 9 novembre 2019 à 10 h 00. Pour ce faire, nous aurions besoin d'un tracé précis et détaillé, ainsi que des autorisations nécessaires de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel permettant que la piste emprunte le chemin Fridolin-Simard ainsi que l'autorisation de la propriétaire du 33, chemin Fridolin-Simard. Par ailleurs, un document confirmant que les citoyens du secteur (numéros civiques 31, 35, 32, 34 et 36) ont été consultés par le Club Autoneige Blizard et indiquant leur position sur ce projet est également requis.

Afin de préparer adéquatement le dossier pour le prochain Café du Maire, tous ces documents devront nous être remis au plus tard le 6 novembre 2019 à 16 h 00.

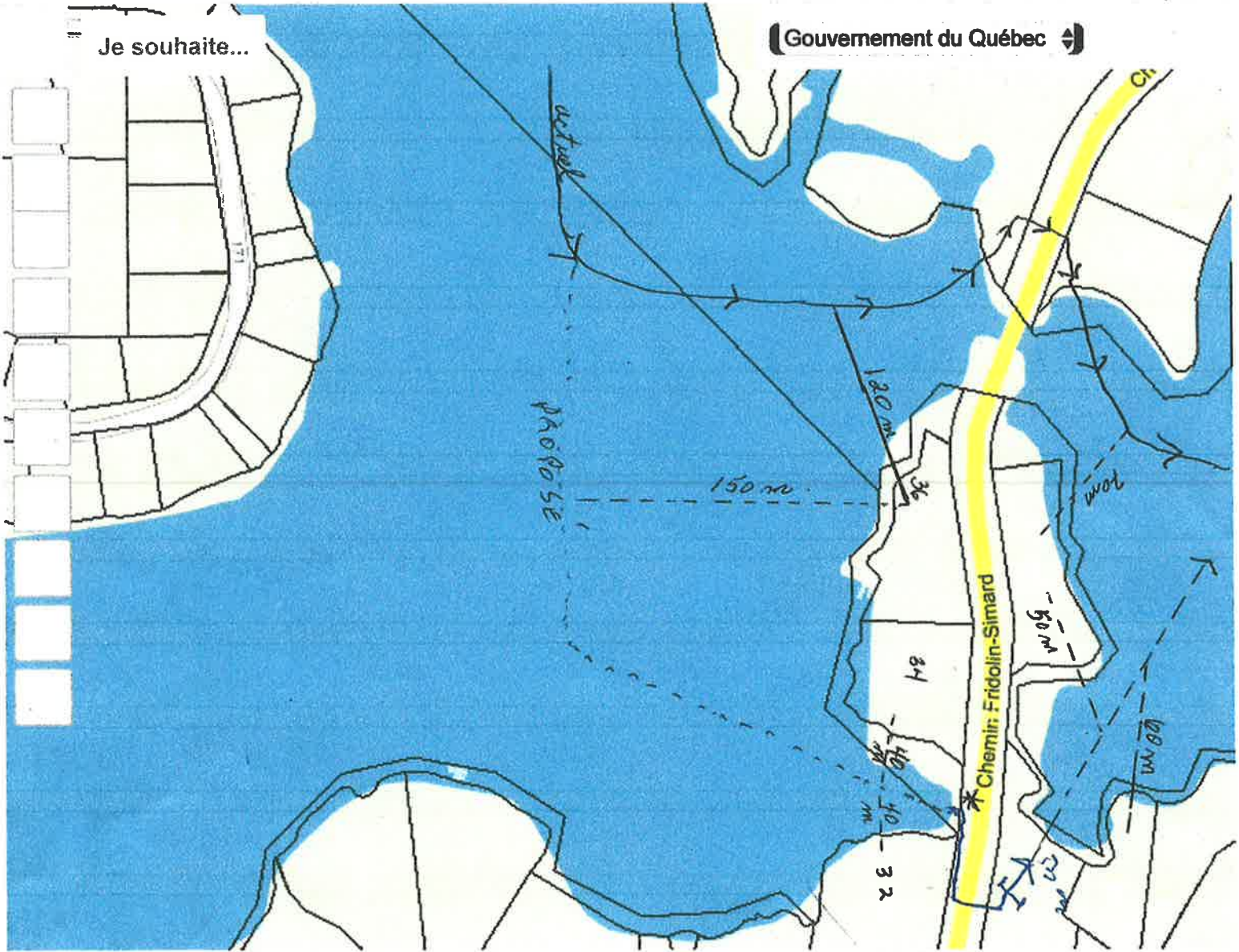
Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur général,

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.

LL/km

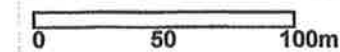
c. c. M. Daniel Beaudoin, président
M. Rémi Beaudry, administrateur
M. Joseph Dydzak, Maire



* 20 mètres sur rue
 Fridolin Simard ensuite
 traverse 15 mètres
 à l'approximative ment

Banque cadastrale officielle en date du : 29 octobre 2019, 07 h 46

© Gouvernement du Québec



Lyne Charron

De: Normand Godcharles <normandgodcharles@groupeedifio.com>
Envoyé: 5 novembre 2019 13:59
À: Lyne Charron
Objet: Tracé piste motoneiges
Pièces jointes: Lettre à la Ville d'Estérel.pdf

Bonjour,

Prendre connaissance de la pièce-jointe.

Merci.

NORMAND GODCHARLES
514-220-1503

REÇU LE
- 7 NOV. 2019
VILLE D'ESTÉREL

L'Estérel, ce 5 novembre 2019

« Par courriel »

Monsieur Joseph Dydzak,
Maire de Ville d'Estérel
115 chemin Dupuis, Estérel (Qc)
J0T 1E0
info@villedesterel.com

et

Monsieur Clément Belval
Club Autonéige Blizzard
CP 528
Sainte-Marguerite -du-Lac-Masson
Québec J0T 1L0
c_belval@sympatico.ca

Messieurs,

Je suis résident et propriétaire de la résidence située au 32 chemin Fridolin-Simard. J'ai reçu avec étonnement la lettre du 22 octobre 2019 émise par M. Luc Lafontaine, Directeur général de Ville d'Estérel adressée à Monsieur Clément Belval concernant le changement de tracé du sentier de motoneige entre le Lac Masson et le Lac Dupuis.

Suivant ce nouveau tracé projeté les motoneiges vont circuler sur l'emprise du chemin Fridolin-Simard et croiser l'entrée cochère de ma résidence.

Cette circulation de motoneiges aussi bien le jour, le soir ou la nuit affectera de toute évidence mon droit à la libre jouissance paisible des lieux. Le chemin Fridolin-Simard n'est pas le boulevard René Lévesque à Montréal ou le boulevard Saint-Martin à Laval ou l'autoroute 15 ! Aussi j'ai le droit légitime, en tant que citoyen permanent de la Ville d'Estérel, à la libre et paisible jouissance de ma propriété et de son environnement.

Or le bruit continu des motoneiges et l'enjeu évident de sécurité constituent des atteintes à ce droit de jouissance paisible.

De plus, ma cour arrière étant au niveau de l'eau et non surélevé comme la grande majorité des propriétés du secteur, la circulation continue des motoneiges par le lac se fera directement au niveau de ma fenestration. Je dois déjà endurer le quai municipal tout juste à côté de ma propriété et son achalandage pendant la période estivale, et avec ce nouveau tracé, je devrai endurer un autre achalandage en période hivernale.

Je m'oppose donc avec insistance à ce projet de tracé voulant que les motoneiges circulent avec l'assentiment de la Ville dans le chemin Fridolin-Simard et croisent l'entrée cochère de ma résidence.

- 2 -

Si la Ville d'Estérel autorise le Club Autoneige Blizard de mettre en place ce nouveau tracé de motoneige, je n'aurai d'autres choix que de prendre les mesures et recours juridiques nécessaires afin de m'objecter à un tel tracé.

Par ailleurs prenez acte que tout dommage causé à ma propriété, à mes biens de même que toute blessures corporelles infligées à ma famille, ma conjointe, mes invités et enfants ainsi qu'à moi-même par une motoneige circulant sur ladite emprise du chemin Fridolin-Simard et/ou croisant l'entrée cochère de ma résidence du 32 chemin Fridolin-Simard, fera l'objet de recours judiciaires appropriés et d'actions en dommages contre Ville d'Estérel, contre le Club Autoneige Blizard et contre tout motoneigiste responsable desdits dommages matériels ou blessures corporelles.

J'espère que vous comprendrez les préjudices importants que nous subirons si cette option de tracé passant par la borne sèche du chemin Fridolin-Simard et croisant l'entrée cochère de ma résidence est mise en place et autorisée.

Je demande donc que ce nouveau tracé soit rejeté.

Merci de votre attention.

Normand Godcharles



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE	11 octobre 2019 à 13 h 00	LIEU	Hôtel de Ville	PAGE	1	DE	3
PROJET	Compte rendu du Comité consultatif environnement						
N° Rencontre	du mois d'octobre 2019			RÉUNION N° 2019-05			

Sont présents :
 Madame Anna Dupuis Zuckerman, présidente
 Madame Christine Corriveau, conseillère
 Monsieur Pierre-Paul Côté
 Monsieur Marc-Gabriel Vallières
 Madame Gail Cantor
 Madame Edwidge Desjardins

Est également présente : Madame Nadine Bonneau, trésorière

1.0) Ouverture de la réunion

La réunion débute à 13 h 05. Madame Zuckerman souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

2.0) Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la rencontre
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du compte rendu du 9 août 2019 et affaires découlant
 - Assistance lors de communiqué urgent
 - Barrages castors
 - Comité nautique (Ballasts et Flyboards)
- 4.0 Porte à porte des citoyens riverains et résidents de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Lacs : Masson/Grenier/Castor)
 - Mise à jour de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et du Réseau Des Lacs RDL (Gail et Edwidge)
- 5.0 Rapport sur les bernaches (Anna)
- 6.0 Prochains dossiers : Intérêts particuliers des membres du CCE
 - Pesticides
 - Sujet du communiqué CCE pour 2020
 - Autres
- 7.0 Rapport de la qualité de l'eau des lacs 2019 (Christine)
- 8.0 Parc d'Estérel (Marc-Gabriel)
- 9.0 Composition du CCE pour renouvellement 2019-2020 et codirections
- 10.0 Varia
- 11.0 Prochaine rencontre : Vendredi 13 décembre 2019 à 13 h 00 à l'hôtel de ville
 Autres dates pour 2020 : 14 février, 24 Avril, 12 juin, 14 août, 9 octobre et 11 décembre
- 12.0 Clôture de la rencontre



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE	11 octobre 2019 à 13 h 00	LIEU	Hôtel de Ville	PAGE	2	DE	3
PROJET	Compte rendu du Comité consultatif environnement						
N° Rencontre	du mois d'octobre 2019			RÉUNION N° 2019-05			

3.0 Adoption du compte rendu du 9 août 2019 et affaires découlant

Le compte rendu du 9 août 2019 est adopté en corrigeant au point # 7 :

Selon une source, la Fédération des chasseurs et pêcheurs pour autoriser recommander la chasse des bernaches en 2021. **Qui sera autorisé par la suite par le Ministère de la Faune.**

- Assistance lors de communiqué urgent
On informe les membres que nous sommes présentement à travailler avec un journaliste pour notre bulletin municipal et qu'il pourrait nous aider avec nos prochaines communications.
- Barrages de castors
Les membres mentionnent que le barrage près du champ de pratique du golf a été défait. Madame Bonneau avisera Monsieur Taché car il était en procédure avec la MRC et le trappeur pour aller défaire le tout après l'action de grâce.
- Comité nautique (Ballasts et Flyboards)
On mentionne que le Comité nautique a été informé de nos recommandations. On demande quand aura lieu le prochain Comité nautique, on devra vérifier avec Monsieur Stefan Tremblay (Peut-être en mars??) **Le CCE désire obtenir un résumé de la saison nautique, Madame Bonneau en fera la demande pour la prochaine rencontre de décembre.**

4.0 Porte à porte des citoyens riverains et résidents de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Lacs : Masson/Grenier/Castor)

- Mise à jour de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et du Réseau des Lacs RDL (Gail et Edwidge)
Madame Zuckerman suggère que Mesdames Cantor et Desjardins s'occupent de ce dossier. Madame Corriveau mentionne que Madame Zuckerman devrait d'abord renvoyer le courriel à la RDL pour avoir le formulaire d'application avant de poursuivre dans le dossier.

5.0 Rapport sur les bernaches (Anna)

Madame Zuckerman mentionne que présentement les bernaches du nord sont très présentes sur le golf, par contre ce qu'ils ont fait en début d'année a fonctionné un peu car c'était moins pire que l'année dernière. Madame Zuckerman mentionne qu'il faut aider le golf pour obtenir l'application et aider à le compléter pour avoir l'autorisation de tuer les œufs.

6.0 Prochains dossiers : Intérêts particuliers des membres du CCE

- Pesticides
Il est suggéré d'avoir un règlement sur les pesticides et voici la marche à suivre :
 - **Madame Corriveau va demander au Conseil l'approbation d'aller de l'avant avec ce dossier**
 - Ensuite Madame Corriveau pourra travailler un projet de règlement et le présenter aux membres du CCE
 - Ensuite on le remettra à l'administration pour vérification et dépôt au Conseil
 - On suggère de porter attention dans le règlement concernant l'arrosage fait par GDG
- On demande aux membres de penser à un sujet pour le communiqué 2020, on en reparlera à la prochaine rencontre.
Suggestion : Quoi faire pour changer – Petit geste, les changements climatiques.
- Autres
On demande au Conseil de mettre au budget 2020 des bornes électriques à l'hôtel de ville.



COMPTE RENDU DE RÉUNION

DATE	11 octobre 2019 à 13 h 00	LIEU	Hôtel de Ville	PAGE	3	DE	3
PROJET	Compte rendu du Comité consultatif environnement						
N° Rencontre	du mois d'octobre 2019			RÉUNION N° 2019-05			

7.0) Rapport sur la qualité de l'eau des lacs 2019 (Christine)

Madame Corriveau fait une présentation du rapport sur la qualité de l'eau des lacs avec le tableau 1 du « Rapport d'étape sur le suivi de l'eau des lacs de la Ville d'Estérel - 2019 » du Groupe Hémisphères. Les membres sont conscients qu'il faut continuer à faire attention. Monsieur Vallières est inquiet du niveau de l'oxygène dissous au fond, il aimerait voir les comparaisons avec les autres années. Monsieur Côté demande s'il peut envoyer le tableau à son neveu biologiste pour avoir son avis (Demande acceptée).

8.0) Parc d'Estérel (Marc-Gabriel)

Madame Bonneau fait la mise à jour des travaux à venir. Les travaux pour relocaliser le sentier original sont prévus pour le 4-5-6 novembre, le reste des travaux aura lieu seulement l'année prochaine car nous devons obtenir une autorisation du Ministère pour travailler dans un milieu humide pour faire le sentier jusqu'au Lac Castor. **Les membres demandent à ce que la Ville prévoit un budget récurrent pour l'entretien des sentiers.**

9.0) Composition du CCE pour renouvellement 2019-2020 et codirections

Madame Zuckerman mentionne que nous devons renouveler le mandat des membres du CCE. Les membres présents sont tous prêts à continuer. Madame Bonneau enverra un courriel à chaque membre pour obtenir une réponse par courriel pour tout le monde.

10.0) Varia

Madame Cantor mentionne que l'année prochaine nous devrions ajouter plus de rues à parcourir pour la Marche Communautaire.

11.0) Choix et date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 13 h 00 à l'hôtel de ville.
Autre date pour 2020 : 14 février, 24 Avril, 12 juin, 14 août, 9 octobre et 11 décembre

13.0) Clôture de la rencontre

La rencontre ce termine à 14h55.

Rédigé par

Rédigé et vérifié par

Nadine Bonneau
Trésorière

Anna Dupuis Zuckerman et Christine Corriveau



Ville d'Estérel

Liste des permis généraux et certificats émis

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Certificat 2019-120	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6200-72-6178-0-000-0000 61-25-BL,6126750 sup.:5664.2 m ²	TURENNE CHARLES TURENNE CHARLES 3 PLACE DES PLUVIERS		15/10/2019 14/10/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-119	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6200-83-7518-0-000-0000 77-25-BLB,5508553 sup.:5868.4 m ²	SCHWARTZ MICHAEL SCHWARTZ MICHAEL 16 AVENUE DES MESANGES		15/10/2019 12/10/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-116	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6301-25-0194-0-000-0000 212-25-BL,5508683 sup.:2402 m ²	VERVILLE CLAUDE VERVILLE CLAUDE 24 CHEMIN DES DEUX-LACS		10/10/2019 04/10/2019 30/11/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-123	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6301-70-8721-0-000-0000 376-25-BLB,5508228 sup.:4623.8 m ²	LEVY SANDRA Marc Grégoire, Expert conseil Foresterie urbaine 4 AVENUE DE CHAMPFLEURY		18/10/2019 01/11/2019 30/11/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2019-121	Agrandissement, Transformation, Rénovation - Bâtiment accessoire <i>Permis de Construction</i> 6400-92-3680-0-000-0000 700-25-BL,5507648 sup.:5750.6 m ²	VILLE D'ESTÉREL Chantiers J.G.L 115 CHEMIN DUPUIS Dupuis		15/10/2019 15/10/2019 31/12/2019	656 000,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-114	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6401-05-9144-0-000-0000 364-25-BL,5508186 sup.:4220.9 m ²	DE CHAMPLAIN LOUISE M. VAN DENHOVE 2 AVENUE DES ALOUETTES		04/10/2019 01/10/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	

4.2 (1) Liste des permis 10-2019.pdf

Permis 2019-118	Ouvrage de captage des eaux souterraines <i>Certificat d'autorisation</i> 6401-05-9144-0-000-0000 364-25-BL,5508186 sup.:4220.9 m ²	VANDENHOVE GUY (50%) Puits Christian Monette 2 AVENUE DES ALOUETTES Masson		15/10/2019 01/11/2019 30/11/2019	15 000,00 \$	250,00 \$	2019041
Certificat 2019-113	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6401-49-1235-0-000-0000 354-25-BLB,5508157 sup.:4957.6 m ²	GOHIER MICHEL GOHIER MICHEL 22 AVENUE DES ALOUETTES		04/10/2019 01/10/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-124	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6401-49-1235-0-000-0000 354-25-BLB,5508157 sup.:4957.6 m ²	GOHIER MICHEL GOHIER MICHEL 22 AVENUE DES ALOUETTES		25/10/2019 18/10/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-117	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6402-43-9082-0-000-0000 329-25-BL,5508795 sup.:2812.8 m ²	CAREY JACQUELINE CAREY JACQUELINE 142 CHEMIN D' ESTEREL		11/10/2019 10/10/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-115	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6499-71-2281-0-000-0000 503-25-BL,5508380 sup.:2740.6 m ²	COSTOM BRUCE COSTOM BRUCE 44 CHEMIN DUPUIS		10/10/2019 03/10/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-122	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6499-85-6722-0-000-0000 492-25-BLB,5508351 sup.:2945 m ²	WELLINGTON RENNIE V. WELLINGTON RENNIE V. 16 AVENUE DE CONDÉ		17/10/2019 15/10/2019 31/10/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-125	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6599-28-3048-0-000-0000 447-25-BLB,5508326 sup.:3396.4 m ²	LACROIX JEAN LACROIX JEAN 90 CHEMIN DUPUIS		31/10/2019 01/11/2019 30/11/2019	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2019-112	Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6599-28-6822-0-000-0000 448-25-BL,5508327 sup.:2963.6 m ²	IZZI EDMONDO IZZI EDMONDO 88 CHEMIN DUPUIS		04/10/2019 27/09/2019 28/09/2019	0,00 \$	0,00 \$	

Nombre de logements créés	0
Nombre de logements supprimés	0
Nombre total de permis/cert.:	14
Valeur totale des travaux:	671 000,00 \$
Montant total des coûts:	250,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*

Ville
d'Estérel

Ville d'Estérel

Analyse des permis par type

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
Agrandissement, Transformation, Rénovation - Bâtiment accessoire					
<i>Permis de Construction</i>	0	0	1	656 000	0,00
Sous-total	0	0	1	656 000	0,00
Ouvrage de captage des eaux souterraines					
<i>Certificat d'autorisation</i>	0	0	1	15 000	250,00
Sous-total	0	0	1	15 000	250,00
Abattage d'arbres					
<i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i>	0	0	12	0	0,00
Sous-total	0	0	12	0	0,00
Totaux	0	0	14	671 000	250,00

PROBLÉMATIQUES – AIRBNB (Séance de novembre 2019)

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Gabriella Congiu 18, avenue de Versailles	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.
	03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Saggaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils exercent cette activité. M. Taché leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. M. Taché leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.
	20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.
	07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dydzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.
	04.09.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	01.10.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
06.11.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.	

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Daniel Meyer Ouaknine 3, place d'Artois	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Lettre non envoyée car aucune offre n'a été trouvée sur Internet.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet car cet usage est non conforme à la réglementation.</p> <p>11.09.2019 Émission d'un constat d'infraction.</p> <p>01.10.2019 Offre non trouvée.</p>
Judith Fetzer 4, avenue de Condé	<p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>14.12.2018 Rencontre avec les représentants de Garda pour présenter le dossier afin de faire enquête</p> <p>21.12.2018 Rendez-vous prévu avec Mme Fetzer. La rencontre n'a pas eu lieu et n'a pas été annulée non plus.</p> <p>16.01.2019 Conversation téléphonique avec Mme Fetzer concernant la rencontre prévue le 21 décembre. Elle mentionne qu'elle doit reporter la rencontre car elle sera en dehors du pays et que dès son retour elle rappellera pour fixer une date de rencontre.</p> <p>Garda fera la location du 11 au 13 mars 2019.</p> <p>08.05.2019 Émission de 2 constats d'infraction.</p> <p>05.07.2019 Audition à la cour municipale prévue le 24 septembre 2019.</p> <p>16.07.2019 Réception des plaidoyers de culpabilité pour les 2 constats d'infraction avec paiement complet.</p> <p>22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet.</p> <p>04.09.2019 Offre non trouvée.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.</p> <p>06.11.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.</p>

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Émilie Savard Gorak Jonathan Marcoux 2, avenue des Rossignols	29.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre. 26.02.2019 Courrier recommandé non réclamé. Transmission par courriel de la lettre du 29.01.2019. Mme Savard Gorak nous répond qu'ils vont retirer leur annonce. 21.08.2019 Offre non trouvée (vérification effectuée à quelques reprises depuis mars). 01.10.2019 Offre non trouvée.
Elena Netchiporouk Ivan Litvinov 2, avenue des Cardinaux	16.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé. 15.02.2019 Lettre reçue de Mme Netchiporouk nous informant qu'elle offrira la location pour un séjour minimum de 3 mois. 03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 90 nuits. 20.08.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits. 01.10.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits (650 \$ / nuit). Impossible de vérifier la disponibilité. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits.
Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs	03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018) 20.08.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 01.10.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits.
Mylène Sarrazin Luc Latreille 9, avenue Grenoble	14.05.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 30 nuits. Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre. 20.08.2019 Offre séjour minimum de 31 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 31 nuits. 01.10.2019 Offre non trouvée.
Paul Dionne 11, avenue des Ardennes	21.08.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits. 01.10.2019 Offre non trouvée.

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Jean-Pierre Janson 12, avenue de Touraine	08.10.2019 Offre constatée sur le site. 23.08.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 10 nuits.
Fiducie familiale immobilière Brosseau 16, chemin Fridolin-Simard	08.10.2019 Offre constatée sur le site. 23.08.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.

PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de novembre 2019)

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
147	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard	<p>Cube blanc (conteneur) installé sans permis.</p> <p>Foyer dans le 15-mètres</p> <p>2 abris d'hiver</p> <p>Balançoires dans l'eau près de la rive</p>	<p>28.10.2016 Rencontre avec M. François Dallaire discussion sur les 2 abris d'hiver, le conteneur et le foyer suite à l'envoi d'une lettre d'explication. Il va apporter les demandes à la prochaine réunion du Conseil d'administration.</p> <p>16.01.2017 En caucus, M. Nepveu mentionne que François Dallaire ne peut se soustraire à ses obligations de respecter la réglementation.</p> <p>01.03.2017 Courriel de M. Nepveu qui a convenu avec l'Hôtel d'attendre la fonte des neiges (environ mai).</p> <p>03.03.2017 Réception d'un courriel de Donald Zabatany : Les abris temporaires ne seront pas déplacés tant que le club de Golf ne respectera pas la réglementation.</p> <p>31.05.2017 Rencontre avec MM. François Dallaire, Jean Beaulieu et Éric Tremblay, un certificat de localisation sera remis vers la mi-juillet 2017.</p> <p>21.07.2017 M. Nepveu demande à ce que le dossier soit mis en suspens.</p> <p>18.08.2017 Le Conseil demande à ce que l'Hôtel dépose une demande de certificat d'autorisation pour les balançoires dans le lac au Ministère et nous en transmette copie.</p> <p>28.08.2017 Rencontre avec M. Dallaire pour l'informer de la demande du Conseil, lui ai remis les coordonnées de M. Marquis au MDDELCC.</p> <p>23.10.2017 Un mandat aurait été donné à la firme Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres, selon une information obtenue de M. Nepveu à M. Luc Lafontaine.</p> <p>25.10.2017 Discussion avec l'arpenteur-géomètre M. Peter Rado, il confirme qu'il a le mandat de positionner la ligne des hautes eaux afin de déterminer l'emplacement du cube blanc sur le terrain d'Estérel Resort.</p> <p>09.11.2017 Réception du certificat de localisation # 27276, dossier 5591 de Simon Jean (Murray-Maltais).</p> <p>17.11.2017 Courriel envoyé demandant de relocaliser le foyer en dehors de la marge de 15 mètres et d'enlever les abris en toile au plus tard le 1^{er} mai 2018.</p> <p>08.05.2018 Discussion téléphonique avec M. Dallaire, délai prolongé au 15 mai 2018.</p> <p>15.05.2018 Inspection, le foyer à ciel ouvert a été déplacé en dehors de la bande riveraine et les abris d'hiver ont été enlevés.</p> <p>11.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire pour savoir où en est le dossier concernant les balançoires dans le lac Dupuis et les actions prises de la part de M. Guy D'Astous, Biologiste-Conseil de la firme Enviro-Solutions avec le MDDELCC. Réponse demandée avant le 14 juin.</p> <p>12.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire (suivi pour le dossier des balançoires dans le lac Dupuis).</p> <p>18.06.2018 Discussion avec M. Guy D'Astous. Il me confirme que la demande sera déposée au MDDELCC dans la semaine du 18 juin et qu'il n'y aura pas de problème pour l'acceptation de la demande. Une réponse est attendue dans les 60 jours suite au dépôt.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
147	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard	(Suite)	<p>28.06.2018 Une carte de zonage sera remise à M. Guy D'Astous avec les limites de la bande Altantis.</p> <p>21.08.2018 Rencontre avec M. Dallaire concernant la demande qui devait être déposée au MDDELCC en juin dernier. Il semble que M. Shawn Zabatany n'a pas l'intention de signer cette demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du MDDELCC, étant donné son désaccord dans l'utilisation faite dans le littoral du lac, et ESSL Inc. n'a pas la compétence de signer le document.</p> <p>M. Dallaire s'engage à nous faire parvenir la copie du document à être déposé au MDDELCC dans les jours qui suivent la rencontre afin de montrer sa bonne foi.</p> <p>05.09.2018 Réception du document à être déposé au MDDELCC, tel que convenu.</p> <p>Puisqu'il ne semble pas y avoir d'entente possible entre les parties pour signer et envoyer ledit document, M. Taché suggère de demander à l'avocate si nous pouvons émettre un constat d'infraction en vertu du règlement sur le zonage, article 7.4 Constructions et ouvrages dans la zone de protection du littoral.</p> <p>06.11.2018 Il semble que MM. Donald et Shawn Zabatany sont à nouveau propriétaires de l'hôtel. M. Taché va communiquer avec eux afin de les rencontrer.</p> <p>08.11.2018 Rencontre avec MM. Donald et Shawn Zabatany afin de leur remettre le document à déposer au MDDELCC en vue d'obtenir le certificat d'autorisation. En attente de l'accusé de réception.</p> <p>12.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant de nous fournir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>12.12.2018 Tentative de joindre M. Yves Marquis au MDDELCC pour savoir si une demande a été déposée. Il sera au bureau le 13 décembre. À suivre.</p> <p>13.12.2018 Discussion avec M. Marquis du MDDELCC. Il me confirme qu'un avis de réception est toujours envoyé lorsqu'une demande est déposée. Il m'informe que dans ce cas -ci aucune demande n'a été déposée.</p> <p>13.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant s'il a reçu un avis de réception de la part du MDDELCC.</p> <p>14.12.2018 Courriel reçu de M. Zabatany, lequel mentionne « On vous revient mardi ».</p> <p>09.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant à nouveau s'il a reçu l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>09.01.2019 Conversation avec M. Shawn Zabatany. La demande sera déposée dans la semaine du 14.01.2019 et il nous fera parvenir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>21.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany pour savoir s'il avait reçu l'avis de réception du ministère et si oui, de me le faire parvenir.</p> <p>21.01.2019 Courriel reçu de Mme Cynthia Miron, directrice de l'hébergement. Elle m'envoie les documents qui seront remis au MDDELCC pour présentation de la demande.</p> <p>22.01.2019 Courriel envoyé à Mme Miron lui mentionnant que les documents qu'elle nous a fait parvenir sont ceux qui doivent être déposés au MDDELCC. Dès que le ministère les recevra, un accusé de réception sera envoyé et c'est de ce document dont nous avons besoin.</p> <p>23.01.2019 Courriel reçu de Mme Miron. Elle nous enverra l'accusé de réception dès qu'elle le recevra.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
147	Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard	(Suite)	<p>27.02.2019 Courriel envoyé à Mme Miron pour un suivi. En attente d'une réponse.</p> <p>27.03.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zaratany concernant l'avis de réception du MDDELCC. Il dit qu'il a été envoyé à la Ville. M. Taché l'informe que nous ne l'avons pas reçu. Il va vérifier et informera M. Taché lors de la rencontre prévue à l'hôtel de ville le 3 avril prochain.</p> <p>03.04.2019 Rencontre à l'hôtel de ville avec M. Shawn Zaratany. Il informe M. Taché que les documents ont été transmis par courriel au MDDELCC. Monsieur D'Astous du ministère confirme n'avoir reçu aucun document. M. Zaratany va nous envoyer la preuve de transmission du courriel et il enverra à nouveau sa demande au MDDELCC.</p> <p>24.04.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zaratany concernant l'accusé de réception du MDDELCC; sa secrétaire va communiquer avec moi pour me donner plus d'informations.</p> <p>26.04.2019 Discussion avec la secrétaire de M. Zaratany. Elle me confirme qu'elle me fera parvenir la preuve de transmission par M. D'Astous et me remettra une copie du chèque encaissé par le MDDELCC.</p> <p>17-06-2019 Courriel envoyé à Mme Cynthia Houde, adjointe administrative, pour savoir où en est le dossier.</p> <p>18.06.2019 Discussion téléphonique avec M. Guy D'Astous, biologiste de l'entreprise EnviroSolutions, mandaté pour assurer le suivi du dossier auprès du MDDELCC. Il m'informe qu'une visite du ministère a eu lieu en mai et que le dossier a été transféré au secteur des infractions pour étude.</p> <p>27.06.2019 Courriel reçu de Mme Houde. Elle mentionne qu'elle n'a pas encore reçu l'avis de la part du ministère.</p> <p>10.07.2019 Discussion téléphonique avec Mme Houde. Elle mentionne que suite à l'évaluation des lieux le 15 mai par l'inspectrice en environnement du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le dossier a été transféré dans un autre département et est maintenant judiciairisé.</p> <p>20.08.2019 Discussion téléphonique avec M. Yves Marquis au MELCC concernant les balançoires. Il m'informe que le dossier est au Service des enquêtes et qu'il n'est pas en mesure de m'en dire plus. Selon lui, il y aura une amende à l'endroit d'Estérel Resort mais le MELCC n'exigera pas l'enlèvement des balançoires dans le lac.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
161	Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs	Protocole pour émission de permis à venir (eau du chemin des Deux-Lacs qui se draine par le terrain des propriétaires)	<p>21.04.2017 Le Conseil autorise le directeur général à organiser une rencontre avec le MDDEP et M. Nicolas Bergeron de l'Institut des Territoires.</p> <p>24.05.2017 Rencontre avec le MDDELCC le 24 mai 2017, présentation de la problématique à M. Yves Marquis. Voir note de M. Nicolas Bergeron de « Institut des territoires ».</p> <p>18.07.2017 Offres de services à venir de M. Denis Monette, entrepreneur, et de M. Nicolas Bergeron, biologiste de l'Institut des territoires.</p> <p>08.09.2017 Rencontre avec le MDDELCC en compagnie d'un technologue et d'un représentant de la Ville.</p> <p>23.10.2017 Réception des plans de faisabilité pour projet de drainage, produits par la firme Mirtec.</p> <p>26.10.2017 Rencontre avec Messieurs Bellehumeur, Boutin et Lafontaine pour explications sur les plans de faisabilité. Il y a questionnement (Est-ce que le fossé sera de niveau avec le terrain existant?). Nous devons rejoindre l'ingénieure pour la question.</p> <p>09.11.2017 Accusé de réception du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suite au dépôt de la demande d'autorisation.</p> <p>10.01.2018 Rencontre à l'hôtel de ville où sont présents Messieurs Bellehumeur, Dydzak, Lafontaine et Taché pour répondre à une demande de rencontre de M. Bellehumeur.</p> <p>30.04.2018 Réception du certificat d'autorisation émis par le MDDELCC.</p> <p>11.05.2018 Contrat donné à l'arpenteur-géomètre pour la description de la servitude.</p> <p>08.06.2018 Contrat donné au notaire pour la rédaction de l'acte de servitude.</p> <p>24.07.2018 Discussion avec le notaire Voizard à son bureau suite à la décision de ne pas signer la servitude avant que les travaux soient complétés. Le notaire fait le suivi avec M. Bellehumeur. Les travaux doivent être faits en période d'étiage (plus bas niveau d'eau), et ce, au plus tard en août 2019.</p> <p>09.01.2019 Un projet de lettre sera préparé pour le non-respect des délais prévus au permis de démolition et la lettre devrait être envoyée dans la semaine du 14 janvier.</p> <p>22.01.2019 Une lettre a été préparée et remise au directeur général.</p> <p>07.03.2019 Rencontre au bureau avec Messieurs Bellehumeur, Boutin, Lafontaine et Taché pour discuter 1. De la servitude, 2. De la démolition.</p> <p>22.03.2019 Rencontre entre l'assureur, M. Lafontaine et M. Taché.</p> <p>27.03.2019 Rencontre à l'hôtel de ville entre MM. Bellehumeur, Boutin, Dydzak et Lafontaine.</p> <p>17.06.2019 Travaux de démolition en cours; il ne reste que la cheminée et des matériaux au sol.</p> <p>25.06.2019 Travaux de démolition terminés.</p> <p>05.08.2019 Courriel envoyé demandant d'enlever une entrée charretière tel que prévu au permis n° 2018-023.</p> <p>14.08.2019 Courriel envoyé à M. Bellehumeur lui demandant de passer signer le permis pour la prolongation des travaux au 36, chemin des Deux-Lacs, et pour savoir à quel moment l'entrée charretière de l'ancienne adresse (1, avenue des Ducs) sera enlevée.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
161	Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs	(Suite)	<p>30.08.2019 Courriel envoyé à M. Bellehumeur pour un suivi concernant l'aménagement paysager et l'entrée charretière, suite à son entretien avec M. Dyzak.</p> <p>04.09.2019 Nouveau courriel à M. Bellehumeur pour lui demander de donner suite à mes courriels du 14 et du 30 août afin que je puisse transmettre l'information au Conseil, réunion le 20 septembre 2019.</p> <p>12.09.2019 Rencontre avec M. Dyzak et M. Lafontaine pour discussion du courriel reçu de M. Bellehumeur le 10 septembre 2019. Conclusion de la rencontre est d'envoyer une lettre à l'attention de M. Bellehumeur l'informant de la situation de son entrée charretière au 1, avenue des Ducs et de lui demander de déposer un plan coupe type de son entrée charretière au 36, chemin des Deux-Lacs.</p> <p>23.10.2019 Inspection, empiètement d'arbres constaté dans l'emprise du chemin des Deux-Lacs. Préparation d'un projet de lettre.</p> <p>23.10.2019 Conversation avec MM. Dyzak et Lafontaine afin de mandater un arpenteur-géomètre. La décision est d'envoyer une lettre.</p> <p>25.10.2019 Lettre envoyée, l'informant qu'un aménagement paysager doit se faire dans la limite des propriétés privées et n'est pas permis dans l'emprise de la voie publique, à moins d'autorisation de la Ville et de s'assurer que tout aménagement paysager effectué en façade a bien été réalisé à l'intérieur des limites de propriété.</p> <p>31.10.2019 Envoi par courriel à M. Bellehumeur de l'article 6.1.3.5 Clôtures et haies du règlement de zonage.</p> <p>04.11.2019 Courriel reçu de M. Bellehumeur dans lequel il dit respecter l'article 6.1.3.5.</p> <p>06.11.2019 Rencontre avec M. Dyzak et M. Lafontaine pour discussion. Une lettre sera envoyée.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
169	Anik Malette 6, avenue des Amiraux	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m ²	<p>01.11.2017 Inspection finale du permis n° 2017-042. Le quai devait avoir une superficie de 41 m² mais il mesure 42.55 m². De plus, 11.15 m² (2 rampes) ont été ajoutés, totalisant 53.7 m² de superficie alors que la réglementation exige un maximum de 41 m². Un excédent de 12.7 m² est constaté. Une lettre sera envoyée au propriétaire lui demandant de régler la situation au plus tard le 31 mai 2018.</p> <p>--- Projet de lettre en cours, sera envoyée à la fin de mars 2018.</p> <p>22.03.2018 Lettre envoyée, délai 31 mai 2018.</p> <p>31.05.2018 Inspection, aucune modification, les mesures sont les mêmes qu'en 2017.</p> <p>04.07.2018 Courriel envoyé demande de communiquer avec le Service d'urbanisme.</p> <p>11.07.2017 Confirmation verbale au gardien que la réglementation des quais (grandeurs) demeure la même.</p> <p>20.07.2018 Le directeur de l'urbanisme informe le Conseil qu'il procédera à l'émission d'un constat d'infraction. M. Tremblay demande d'attendre; il va communiquer avec M. Roy pour lui faire part de la situation.</p> <p>23.07.2018 Maxime Ouimet demande une rencontre au 6, avenue des Amiraux.</p> <p>25.07.2018 Rencontre avec M. Ouimet sur place. Une entente est prise à l'effet que des sections seront coupées et enlevées. Il demande de lui donner du temps car il doit enlever l'élévateur et bouger les quais et c'est une période très achalandée en ce moment. Un délai sera accordé jusqu'au 15 octobre 2018.</p> <p>17.08.2018 Réception d'un courriel de M. Ouimet mentionnant qu'il enlèvera les quais à partir du mois d'octobre et nous enverra un plan révisé.</p> <p>20.11.2018 Inspection faite. Impossible de mesurer le quai car il y a trop de neige. À revoir au printemps 2019.</p> <p>04.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet pour lui demander d'enlever les rampes d'amarrage qui sont toujours en place. Je lui mentionne que si rien n'est fait un constat sera émis.</p> <p>08.07.2019 Message texte envoyé à M. Ouimet de me téléphoner. Aucune nouvelle de sa part. Visite au domicile de Mme Malette; 2 véhicules sont sur place mais aucune réponse à la porte après 3 tentatives.</p> <p>10.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet. Il va demander à Mme Malette de m'appeler jeudi matin. J'informe M. Ouimet que si rien n'est fait des constats d'infraction seront émis à toutes les semaines tant que la situation ne sera pas réglée.</p> <p>10.07.2019 M. Ouimet me rappelle pour m'informer qu'il va enlever les rampes aujourd'hui.</p> <p>16.07.2019 Maxime Ouimet me mentionne que M. Roy va me contacter.</p> <p>17.07.2019 M. Ouimet me confirme que M. Roy doit communiquer avec moi en avant-midi.</p> <p>14.08.2019 Lettre envoyée aux propriétaires par courrier recommandé (copie conforme à M. Ouimet par courriel) leur expliquant la situation et leur accordant un délai de 15 jours pour se conformer.</p> <p>11.09.2019 Inspection faite, aucune modification. Un constat sera émis.</p> <p>09.10.2019 Inspection le 9 octobre 2019 vers 10:30 AM, aucun changement n'a été fait sur le quai afin de le rendre conforme au permis émis 2017-042 et ce contrairement aux affirmations faites par M. Maxime Ouimet. Constat émis le 9 octobre 2019.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
170	Nathalie Quesnel Mario Polychronas 43, chemin des Deux-Lacs	Plainte pour quai non conforme au 2, avenue des Perdrix	<p>18.07.2019 Mme Nathalie Quesnel me pose des questions sur la grandeur du quai au 2, avenue des Perdrix, elle trouve la vue du quai dérangeante.</p> <p>21.10.2019 Courriel reçu : plainte pour quai non conforme à la réglementation au 2 avenue des Perdrix. Ils demandent d'exiger immédiatement la correction de ce quai et le respect des règlements.</p> <p>21.10.2019 Courriel envoyé mentionnant que des recherches et un suivi seront faits dans le dossier. Délai à prévoir entre 2 et 3 semaines.</p> <p>04.11.2019 Mme Quesnel fait un suivi dans son dossier de plainte.</p> <p>06.11.2019 Rencontre avec M. Dydzak et M. Lafontaine pour discussion. Une lettre sera envoyée.</p>



LISTE DES CORRESPONDANCES

Séance du 15 novembre 2019

Date	Expéditeur	Sujet	Action
6 novembre 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière	Classement



**Rapport mensuel des activités financières
au 31 octobre 2019**

- Notes 1. Nous sommes à la dixième période sur 12 soit 83.33 % de notre budget estimé 2018.
2. Voici un tableau explicatif des revenus et des dépenses après 10 mois.

<u>REVENUS</u>	Budget	Revenus	Pourcentage des revenus	Engagement	Pourcentage Engagement
Revenus					
Taxes	3 573 317 \$	3 570 192 \$	99.91%	3 570 192 \$	99.91%
Droit de mutation	196 300 \$	182 273 \$	92.85%	182 273 \$	92.85%
Permis, Vignette, autres rev.	102 300 \$	102 954 \$	100.64%	102 954 \$	100.64%
Amendes et Pénalités	16 500 \$	13 619 \$	82.54%	13 619 \$	82.54%
Intérêts	22 500 \$	33 560 \$	149.16%	33 560 \$	149.16%
Autres	60 464 \$	70 740 \$	116.99%	70 740 \$	116.99%
Affectation du surplus (Affecté)	53 250 \$	- \$	0.00%	53 250 \$	100.00%
Total des revenus	4 024 631 \$	3 973 338 \$	98.73%	4 026 588 \$	100.05%

<u>DÉPENSES</u>	Budget	Dépenses	Pourcentage des dépenses	Engagement	Pourcentage Engagement
Administration générale					
Quote Part - Agglo	715 836 \$	596 530 \$	83.33%	715 836 \$	100.00%
Conseil municipal	202 949 \$	161 150 \$	79.40%	202 552 \$	99.80%
Application de la loi	56 000 \$	17 908 \$	31.98%	19 741 \$	35.25%
Gestion financière et admin.	445 100 \$	373 637 \$	83.94%	449 041 \$	100.89%
Greffe	3 500 \$	- \$	0.00%	3 500 \$	100.00%
Évaluation	32 456 \$	27 874 \$	85.88%	33 283 \$	102.55%
Gestion du personnel	3 000 \$	- \$	0.00%	- \$	0.00%
Autres	81 780 \$	60 202 \$	73.61%	67 971 \$	83.11%
Total administration générale	1 540 621 \$	1 237 300 \$	80.31%	1 491 925 \$	96.84%

Sécurité publique					
Service de sécurité	550 766 \$	430 228 \$	78.11%	506 697 \$	92.00%
Patrouille nautique	35 063 \$	25 370 \$	72.36%	26 870 \$	76.63%
Total Sécurité publique	585 829 \$	455 598 \$	77.77%	533 568 \$	91.08%

Transport					
Voirie municipale	319 602 \$	278 190 \$	87.04%	319 656 \$	100.02%
Enlèvement de la neige	122 683 \$	73 892 \$	60.23%	101 090 \$	82.40%
Éclairage des rues	30 218 \$	21 392 \$	70.79%	26 428 \$	87.46%
Signalisation	9 115 \$	1 371 \$	15.04%	2 399 \$	26.32%
Transport collectif	6 658 \$	5 548 \$	83.33%	6 658 \$	100.00%
Total du transport	488 276 \$	380 394 \$	77.91%	456 231 \$	93.44%

Hygiène du milieu					
Approvis. / traitement de l'eau - Égout	143 495 \$	51 942 \$	36.20%	139 210 \$	97.01%
Matières résiduelles	94 749 \$	73 755 \$	77.84%	88 296 \$	93.19%
Environnement	74 652 \$	46 809 \$	62.70%	53 794 \$	72.06%
Autres (traitement insectes)	111 402 \$	92 835 \$	83.33%	111 402 \$	100.00%
Total Hygiène du milieu	424 298 \$	265 340 \$	62.54%	392 702 \$	92.55%

Aménagement et Urbanisme	125 974 \$	103 470 \$	82.14%	122 205 \$	97.01%
---------------------------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------	---------------

Loisirs et culture					
Activités récréatives	146 532 \$	95 049 \$	64.87%	116 539 \$	79.53%

Frais de financement					
Intérêt sur la dette à long terme	136 300 \$	113 583 \$	83.33%	136 300 \$	100.00%
Autres frais de finan. + Capital DLT	523 551 \$	434 806 \$	83.05%	521 536 \$	99.62%
Total des frais de financement	659 851 \$	548 390 \$	83.11%	657 836 \$	99.69%

Immobilisations					
Achat d'immobilisations	53 250 \$	246 951 \$		246 951 \$	
Emprunt à long terme	0 \$	(197 799) \$		(197 799) \$	
Emprunt - Fonds de Roulement	0 \$	- \$		- \$	
Subvention (PIQM volet 2.5)	0 \$	- \$		- \$	
Subvention (TECQ)	0 \$	(18 898) \$		(18 898) \$	
Surplus accumulé	0 \$	- \$		- \$	
Total Immobilisations	53 250 \$	30 255 \$	56.82%	30 255 \$	56.82%

Total des dépenses de foncion.	4 024 631 \$	3 115 795 \$	77.42%	3 801 260 \$	94.45%
---------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------------	---------------

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière

Élu(e)s et employé(e)s sont invité(e)s au

SOUPER DE FIN D'ANNÉE

de la Ville d'Estérel

Vendredi le 13 décembre 2019

Restaurant la Belle Histoire

(75 Chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson)

(Anciennement le Bistro à Champlain)

Cocktail dès 17 h 00

Souper à 18 h 00

RSVP auprès de Nadine Bonneau avant le 1^{er} décembre 2019





Solutions écologiques
pour un meilleur milieu de vie

RAPPORT FINAL CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

Ville d'Estérel
Saison 2019



Introduction

Le principal objectif visait à protéger les résidents de la ville d'Estérel de la nuisance causée par les moustiques et les mouches noires piqueuses pour la période allant de la fonte des neiges jusqu'au 15 septembre afin d'offrir un taux de réduction de la nuisance tel que discuté et établis au devis 2019.

Ainsi, l'équipe permanente, est arrivée sur les lieux dans la semaine du 30 avril afin de préparer le début de la saison. La rencontre de démarrage a eu lieu le 8 mai, entre le directeur de projet M. Luc Lavoie, le superviseur de projet, M. Pascal Legault, M. Claude Lambert, superviseur des Laurentides et le responsable de la ville, M. Luc Lafontaine. Lors de cette rencontre, les échanges ont porté sur tous les aspects opérationnels, entre autres : certificat d'autorisation, tests de nuisances et remise des rapports.

En terminant, le programme de contrôle dans la ville d'Estérel est très positif.

Conditions météorologiques

La saison 2019 a débuté avec un printemps exceptionnellement tardif et froid. Dans le cas du traitement moustique, le printemps tardif et la température sous les normales de saison ont retardé l'éclosion des larves d'environ une semaine comparativement à l'année 2018.

Au niveau de la mouche noire, la fonte tardive a rendu le travail difficile puisqu'il y avait encore de la neige dans les boisés, ce qui a ralenti les opérations de traitement.

En ce qui concerne les précipitations, il est tombé suffisamment de pluie pour empêcher un assèchement rapide au printemps. Ensuite, plusieurs jours ont été marqués par des précipitations en juin (17 jours), mais un seul épisode de pluie notable a été enregistré le 15 juin avec 30 mm au total dans la journée. En juillet, les précipitations n'ont pas été très abondantes pour l'ensemble du mois. Toutefois, trois journées ont enregistré plus de 15 mm de précipitations soit les 6, 11 et 13 juillet.

La saison estivale a été chaude et humide avec plus de 25 journées au-dessus des températures moyennes historiques. Les maximums quotidiens ont oscillé entre 20 et 33 degrés Celsius.

En terminant, il est à noter que nos équipes procèdent, en complément aux différents médias d'information météorologique, à l'installation de pluviomètres répartis stratégiquement sur l'ensemble du territoire à protéger. Cette procédure nous permet un suivi précis de la quantité de précipitation reçue, et ce, pratiquement en temps réel.

Déroulement des opérations

Le coordonnateur, M. Keven Brunet, est arrivé le 30 avril sur le terrain. Une première prospection des gîtes larvaires de moustiques et de mouches noires a débuté dans la même semaine. Les équipes de GDG ont sillonné le territoire et visité des citoyens pour cartographier le plus possible les gîtes moustiques. Ces informations ont été enregistrées dans nos bases de données afin d'améliorer la cartographie avec l'ajout de nouveaux gîtes.

Contrôle des moustiques

Afin de bien contrôler les populations de moustiques, une visite de tous les gîtes producteurs a été effectuée en début de saison. L'échantillonnage réalisé nous a permis de déterminer une séquence optimale de traitement. Les épandages printaniers de larvicide biologique se sont déroulés du 20 au 23 mai. Ensuite, nous avons assuré un suivi des traitements et effectuer des échantillonnages ultérieurs pour déterminer si d'autres épandages étaient nécessaires.

Un traitement aérien a été effectué le 23 mai dans les gîtes difficilement accessibles par voie terrestre.

Toutes les activités d'épandage pour le contrôle des moustiques ont eu lieu dans les eaux stagnantes, où il y a du développement larvaire. Ces gîtes sont très diversifiés allant de la tourbière aux fossés forestiers en passant par les débordements de rivière.

Contrôle des mouches noires

Les larves de mouches noires se développent dans l'eau courante des ruisseaux et rivières. Certaines espèces de mouches noires piqueuses ont plusieurs générations successives durant la période estivale et cela nécessite des traitements réguliers. En 2019, huit traitements ont été requis afin d'avoir un bon contrôle des populations. Les dates de chacun des traitements se trouvent au tableau 1.

Tableau 1. Sommaire des traitements, Estérel 2019

Traitement	Début	Fin
1	6 mai	22 mai
2	28 mai	6 juin
3	10 juin	20 juin
4	24 juin	4 juillet
5	5 juillet	20 juillet
6	22 juillet	2 août
7	4 août	17 août
8	17 août	1 ^{er} sept.

Une surveillance a été effectuée tout au long de la saison pour bien coordonner nos opérations et assurer un contrôle de qualité. Les gîtes les plus productifs comme les barrages de castor et les décharges de lac ont été vérifiés minutieusement pour s'assurer que les traitements soient faits au moment opportun.

Suivi de la mortalité

Une vérification de la mortalité larvaire est effectuée après chaque application de larvicide biologique. L'échantillonnage se fait 24 heures après le traitement et à des endroits choisis aléatoirement, mais aussi à des endroits stratégiques. Il y a des traitements d'appoint qui sont fait lorsque la mortalité n'est pas satisfaisante. Toutes les informations amassées sont documentées et nous permettent d'améliorer nos opérations.

Mesure de la nuisance résiduelle

Afin d'avoir un « indice de nuisance », nous procédons à un test à l'aide d'un filet entomologique qui évalue le nombre d'insectes piqueurs attiré par une personne. La technique utilisée prévoit une période d'attente de cinq minutes à la station et ensuite le coordonnateur agite pendant cinq minutes le filet à vitesse constante dans un mouvement de « 8 » horizontal. Le résultat est la somme des captures effectuées d'insectes piqueurs (ex. 4 moustiques/5 minutes). Le coordonnateur ne doit pas porter de répulsif et doit être habillé de la même façon à toutes les stations. L'échantillonnage s'effectue consécutivement, de préférence entre 17h30 et 20 heures par temps calme.

Pour avoir une mesure de l'efficacité des traitements, il est convenu de comparer les résultats obtenus à l'intérieur de la zone protégée avec ceux obtenus à l'extérieur de la zone dans un secteur similaire.

Bilan des tests de nuisance

Douze séries de tests de nuisance ont été effectuées durant la saison estivale 2019. Dans la zone protégée, aucun moustique (moyenne) n'a été capturé en 5 minutes.

Les tests de nuisance suite aux traitements mouches noires montrent des captures moyennes de 10 mouches noires en zone protégée.

Lors des tests de nuisance, le taux minimal de succès concernant l'efficacité du traitement doit être tel que décrit, à savoir :

Toutes espèces confondues

Pour toutes les espèces confondues, sur tous les échantillons d'une même série de tests :

- Mai à juin : un (1) résultat peut être plus grand que quinze (15) espèces et deux (2) résultats peuvent être plus grands que dix (10) espèces.
- Juillet à septembre : un (1) résultat peut être plus grand que dix (10) espèces et deux (2) résultats peuvent être plus grands que cinq (5) espèces.

Les tests du 11 juin se sont avérés avec des résultats de capture de mouche noire élevés. À cette période de la saison, qui correspond à l'émergence des insectes piqueurs adultes, on observe parfois des captures plus élevés qui reviennent souvent à des niveaux inférieurs les semaines suivantes. Si on compare les stations du 11 juin avec les tests fait aux mêmes endroits lors des semaines suivantes, on remarque que la nuisance est revenue rapidement à des niveaux acceptables.

Tableau 2. Résultats des tests de nuisance à Estérel pour la saison 2019

Date	Heure	Zone protégée	Nbre MS*	Nbre MN*	Total
04-06-19	18:37	40 Chemin des Deux-Lacs	0	3	3
	18:20	5, chemin Faucon	0	5	5
	18:02	16, avenue Cornouillers	0	27	27
	17:33	28 Avenue d'Anjou	0	15	15
	17:18	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	27	27
11-06-19	18:19	boîte aux lettres, rue Verdier	1	50	51
	18:04	40, chemin des Deux Lacs	0	20	20
	17:51	6, rue Amiens	4	50	54
	17:22	5, chemin Anjou	0	35	35
	16:52	129, chemin Dupuis	1	47	48
18-06-19	18:49	258, chemin Estérel	2	33	35
	18:29	28 Avenue d'Anjou	6	18	24
	17:47	21, rue des Ardennes	0	4	4
	17:39	5, chemin Anjou	0	23	23
	17:16	28 Avenue d'Anjou	0	35	35
24-06-19	18:26	boîte aux lettres, rue Verdier	0	15	15
	18:02	40, chemin des Deux Lacs	0	6	6
	17:36	20, chemin des Cornouillers	0	8	8
	17:21	5, chemin Anjou	0	2	2
	16:51	129, chemin Dupuis	0	7	7
02-07-19	18:03	258, chemin Estérel	0	4	4
	17:37	5, chemin Faucon	0	1	1
	17:20	4 chemin Alouettes	0	2	2
	16:59	28 Avenue d'Anjou	0	3	3
	16:30	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	2	2
10-07-19	17:45	boîte aux lettres, rue Verdier	0	2	2
	17:27	40, chemin des Deux Lacs	0	0	0
	17:13	1, Cerisiers	0	3	3
	16:53	5, chemin Anjou	0	1	1
	16:27	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	1	1

14-07-19	18:25	258, chemin Estérel	0	3	3
	18:06	5, chemin Faucon	0	9	9
	17:39	6, rue Amiens	0	7	7
	17:22	28 Avenue d'Anjou	0	22	22
	17:01	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	6	6
24-07-19	18:13	boîte aux lettres, rue Verdier	0	0	0
	17:58	40, chemin des Deux Lacs	0	1	1
	17:42	1, Cerisiers	0	1	1
	17:22	5, chemin Anjou	0	1	1
	17:05	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	3	3
29-07-19	18:25	258, chemin Estérel	0	3	3
	17:53	5, chemin Faucon	0	2	2
	17:25	6, rue Amiens	0	2	2
	17:12	5, chemin Anjou	0	1	1
	16:55	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	2	2
06-08-19	17:36	4, Verdiers	0	27	27
	17:09	5, chemin Faucon	0	7	7
	16:55	1, Cerisiers	0	9	9
	16:40	5, chemin Anjou	0	2	2
	16:15	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	4	4
14-08-19	18:05	258, chemin Estérel	0	1	1
	17:36	40, chemin des Deux Lacs	0	2	2
	17:15	6, rue Amiens	0	3	3
	16:55	5, chemin Anjou	0	1	1
	16:45	1, Anvers	0	10	10
21-08-19	17:50	40, chemin des Deux Lacs	0	15	15
	17:28	5, chemin Faucon	0	1	1
	17:14	1, Cerisiers	0	2	2
	16:52	28 Avenue d'Anjou	0	6	6
	16:30	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	4	4
		Moyenne pour la saison:	0	10	10
	* La quantité d'insectes capturés en 5 minutes				

Demandes d'inspection/appeal des citoyens

Durant toute la durée des opérations, quatre appels de citoyens ont été enregistrés sur la ligne InfoMoustique qui permettait à tous résidents ayant des questions de communiquer avec le coordonnateur du programme. Les citoyens ont été contactés par le coordonnateur et celui-ci inspectait les lieux lorsque cela était nécessaire. Voici un tableau résumé des appels reçus :

Tableau 3 Détails des appels sur la ligne info-moustique de G.D.G Environnement pour Estérel, en 2019

Dates	Adresse du citoyen	Motif de l'appel
30 mai 2019	27, chemin Fridolin-Simard	Demande de traitement
5 juin 2019	4120, rue Overdale	Demande d'information
12 juin 2019	5, Avenue des Faucons	Demande de traitement
15 juin 2019	22, avenue des Alouettes	Nuisance

L'expression « demande de traitement » réfère à une visite qui a fait l'objet, soit d'un questionnaire, soit une demande pour traiter de manière particulière la propriété visitée.

Conclusion et recommandations

Ce rapport final de la saison 2019 est un résumé du déroulement des opérations effectuées dans le cadre du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs dans la ville d'Estérel. Les traitements effectués ont eu l'avantage de réduire l'intensité et la durée de la nuisance tout en étant sécuritaire pour l'environnement. Notre équipe est fière d'avoir pu collaborer avec la ville d'Estérel afin de mener avec succès le programme. Nous croyons avoir fait une différence significative dans la qualité de vie des citoyens d'Estérel.

Nous vous rappelons que l'objectif du programme n'est pas l'éradication complète des insectes piqueurs, mais le contrôle afin de diminuer la nuisance causée par ceux-ci. Dans cette optique, nous pouvons affirmer que tout a été mis en place afin d'atteindre les exigences du devis. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer continuellement nos services et vous apporter entière satisfaction.

Luc Lavoie, Biologiste
Directeur de projet